

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'HONFLEUR

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 138
14602 HONFLEUR CEDEX
MINITEL 36.29.22.22
CCP ROUEN 1396-13 6

OSP

64 RUE LA BOETIE

75008 PARIS

V/REF : 32786CN
N/REF : 57 B 33 / A-649

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'HONFLEUR CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/09/95, SOUS LE NUMERO A-649,

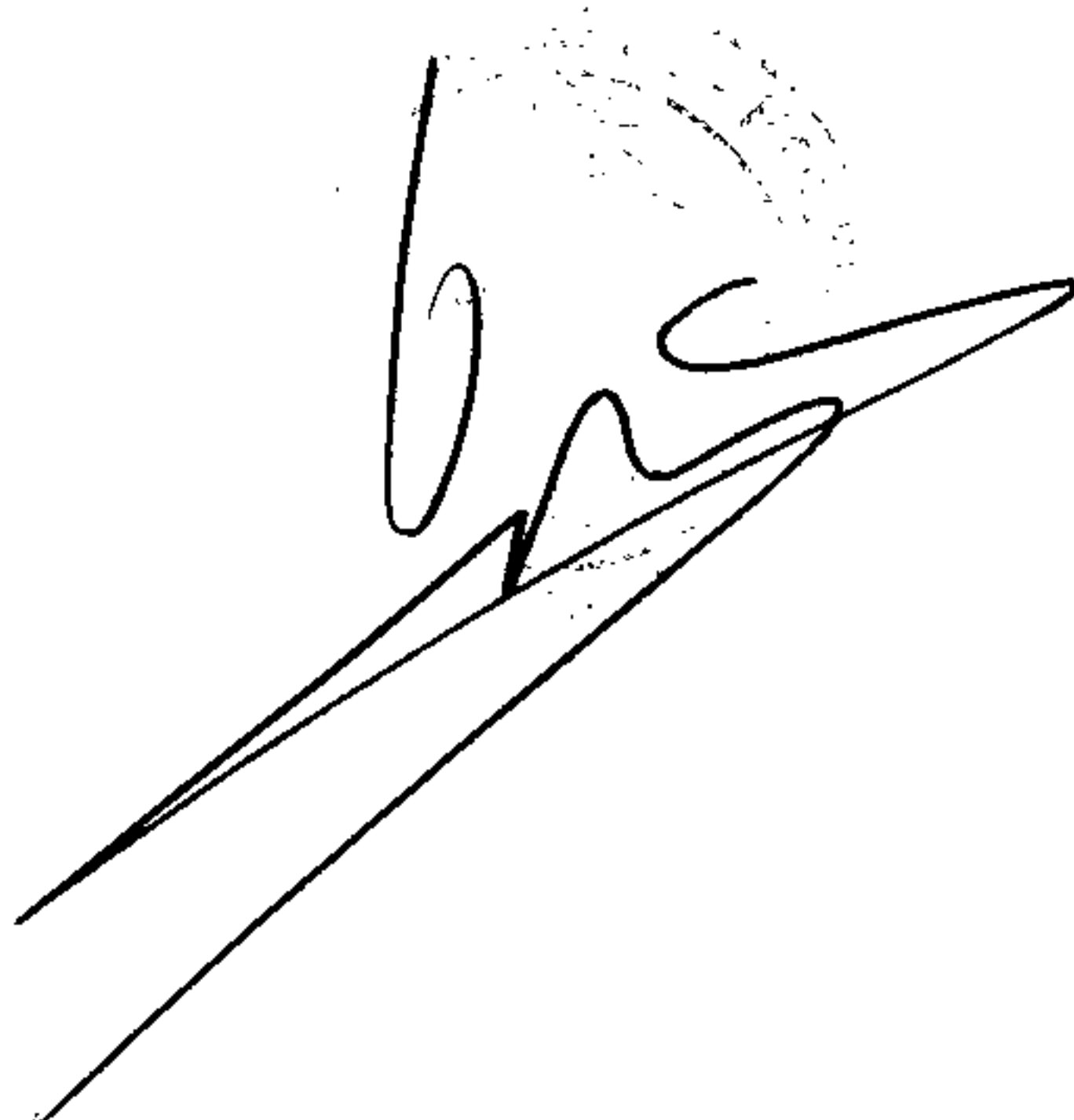
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14/02/95

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
SOCIETE ANONYME
RUE EDMOND RIANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

R.C.S HONFLEUR B 475 750 337 (57 B 33)

LE GREFFIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, covering the lower right portion of the document.

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 30 324 875 francs, entièrement libéré
Siège social à DEAUVILLE (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc
R.C.S. Honfleur 475 750 337

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Mardi 14 Février 1995

"
..... "

1. Cooptations d'administrateurs

- Monsieur Michel BAILLON, ayant présenté sa démission lors du précédent Conseil tenu au mois d'Octobre, la société ACCOR a demandé à le remplacer.

Madame la Présidente propose au Conseil de coopter ACCOR en qualité d'Administrateur, étant précisé que cette société a désigné Monsieur Benjamin COHEN comme son représentant permanent.

Le mandat de ACCOR, qui sera ratifié par la prochaine Assemblée Générale, prendra fin lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 1999/2000.

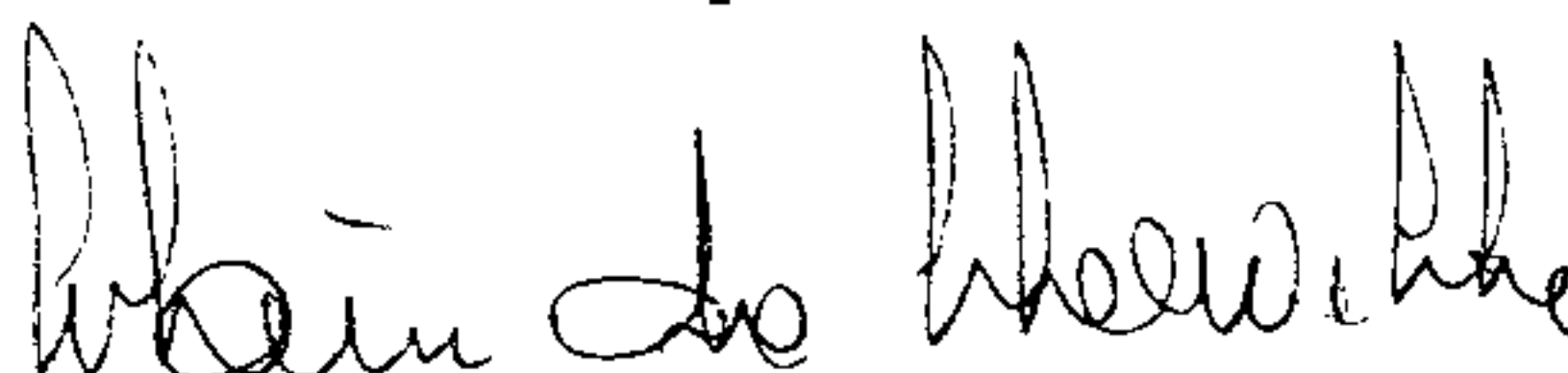
- Monsieur Patrick Olivier PICOURT ayant donné sa démission le 6 Février 1995, Madame la Présidente propose de coopter en remplacement Monsieur Olivier de SURVILLE.

Le mandat de Monsieur de SURVILLE, qui sera ratifié par la prochaine Assemblée Générale, prendra fin lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 1999/2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces deux cooptations.

"
..... "

Pour extrait certifié conforme,
le 1er Septembre 1995



Alain de CLERVILLE
Directeur Administratif et Financier

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 30 324 875 francs, entièrement libéré
Siège social à DEAUVILLE (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc
R.C.S. Honfleur 475 750 337

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Mercredi 25 Août 1993

"....."
"....."

IV. Questions diverse

Madame la Présidente demande au conseil de l'autoriser à déléguer à Monsieur Alain de CLERVILLE la possibilité de certifier conforme les procès-verbaux de conseils et d'assemblées générales, ainsi qu'à signer les différents actes notariés relatifs aux baux des boutiques, afin de faciliter les formalités administratives suite au départ de Raymond GOURIN.

De même, il serait bon également que Monsieur Alain de CLERVILLE et Monsieur Patrick BARON puissent disposer de la seconde signature permettant de faire fonctionner les comptes bancaires de la société.

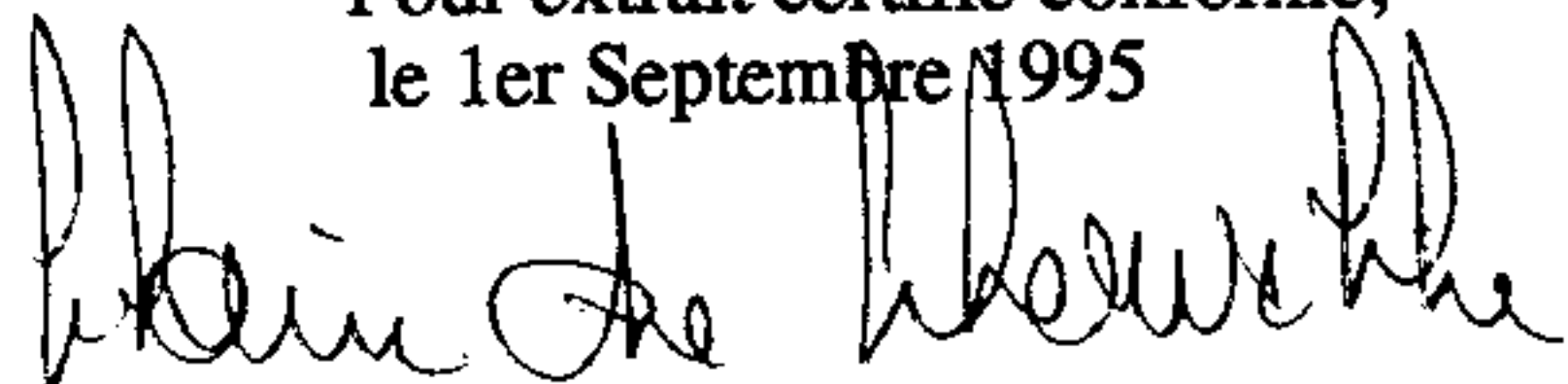
Les titres de paiement émis par la société comporteraient donc toujours les signatures suivantes :

Philippe GAZAGNE + Christian Meunier
ou Philippe GAZAGNE + Alain de CLERVILLE
ou Philippe GAZAGNE + Patrick BARON
ou Christian MEUNIER + Alain de CLERVILLE
ou Christian MEUNIER + Patrick BARON

Résolution : *Le Conseil approuve dans leur intégralité les propositions de sa présidente en matière de signatures*

"....."
"....."

Pour extrait certifié conforme,
le 1er Septembre 1995



Alain de CLERVILLE
Directeur Administratif et Financier

BUREAU DES PRÉSIDENTS

JE SOUSSIGNE :

Gérard PELISSON,

agissant en qualité de Co-Président de ACCOR, Société Anonyme au capital de 2.496.527.700 Francs dont le siège social est 2, rue de la Mare Neuve - 91000 EVRY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CORBEIL-ESSONNE sous le numéro B 602 036 444,

désigne M. Benjamin COHEN,
demeurant 6, avenue de la Pommeraie - 92210 SAINT CLOUD

en qualité de Représentant Permanent de ACCOR au Conseil d'Administration de la SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE - SHCD.

Le Représentant Permanent dispose des pouvoirs les plus étendus à l'effet d'exercer les fonctions d'Administrateur de ladite Société.

Il a notamment pouvoir de :

- prendre part à toutes réunions du Conseil d'Administration, faire toutes déclarations imposées par les lois en vigueur, conférer tous pouvoirs, prendre part à toutes délibérations sous quelque forme qu'elles aient lieu et qu'elles soient constatées, et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour ou toutes autres qui seraient mises en discussion,
- accepter et exercer toutes fonctions,
- aux effets ci-dessus, faire toutes déclarations, signer tous registres de présence, procès-verbaux et autres pièces, passer et signer tous actes, élire domicile et généralement faire le nécessaire.

Une copie certifiée conforme
Philippe de Harcourt

Fait à Paris, le
Gérard PELISSON

ENTREPRISE D'HÔTELLERIE, DE
RESTAURATION, ET DE SERVICES